



## Défi Lectures d'été du Camp Club de lecture

### Tirage

**AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER. UN ACHAT N'ACCROÎTRA PAS VOS CHANCES DE GAGNER. UN ACCÈS INTERNET (ET UN COMPTE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE) SONT NÉCESSAIRES.**

CE TIRAGE S'ADRESSE SEULEMENT AUX RÉSIDENTS DU CANADA (À L'EXCEPTION DU QUÉBEC) ÂGÉS DE PLUS DE 18 ANS ET PLUS. NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT. OFFERT UNIQUEMENT AU CANADA.

**ADMISSIBILITÉ :** Le *tirage Défi Lectures d'été du Camp Club de lecture* de Scholastic Canada Ltd. s'adresse seulement aux résidents autorisés du Canada (à l'exception du Québec) âgés de 18 ans et plus dans leur province ou territoire de résidence au moment de l'inscription. **NE PARTICIPEZ PAS À CE TIRAGE SI VOUS N'ÊTES PAS UN RÉSIDENT LÉGAL DU CANADA.** Les employés, dirigeants et administrateurs de Scholastic Canada Ltd. (le commanditaire), ses filiales, ses agences de publicité et de promotion et ses fournisseurs de matériel promotionnel et de services et toute autre entité engagée d'une façon quelconque dans l'élaboration, la production, l'impression, la distribution ou l'exécution du tirage, ainsi que les membres de la famille immédiate ou du foyer de ces individus ne sont pas admissibles. (Le terme « famille immédiate » désigne les conjoints et les parents, les frères et sœurs, et les enfants et leurs conjoints, qu'ils résident ou non avec l'individu non admissible.) Vous devez avoir un compte de courrier électronique pour participer à ce tirage.

**PÉRIODE D'INSCRIPTION :** La période d'inscription au tirage débutera le 1<sup>er</sup> juillet 2022 à 0 h 01 HNE et se terminera le 15 août 2022 à 23 h 59 HNE. L'horloge de l'ordinateur du commanditaire fera office de chronomètre officiel du tirage.

**LES BULLETINS DE PARTICIPATION** seront acceptés tout au long de la période d'inscription du tirage. Pour s'inscrire, il faut remplir et envoyer le formulaire d'inscription pour le programme Camp Club de lecture de Scholastic (<http://scholastic.ca/rc/campclubdelecture>) et avoir complété l'affiche interactive. Seuls les participants qui auront complété l'affiche interactive avant le 15 août 2022 seront éligibles pour gagner un prix. On vous demandera peut-être de fournir une preuve de votre affiche complétée. En participant, vous acceptez que le commanditaire puisse, mais sans aucune obligation, publier ou afficher n'importe quelles photos ou n'importe quels contenus se rapportant au programme Camp Club de lecture partagés sur les réseaux sociaux, que l'auteur de la publication gagne ou non, dans les feuillets des clubs de lecture ou dans tout autre document, sur son ou ses sites Web ou sur l'une des pages de tout autre(s) site(s), y compris, mais sans s'y limiter, des sites de médias sociaux comme Facebook et Twitter, et que ces photos ou contenus soient utilisés à toutes autres fins juridiques, y compris, mais sans s'y limiter, la publicité dans tous les médias.

**TIRAGE DES GAGNANTS** : Le tirage sera effectué par le commanditaire le 1<sup>er</sup> septembre 2022 ou aux environs de cette date. Les chances de gagner un prix dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues. Les gagnants seront contactés directement par courriel. Le commanditaire se réserve le droit, à son unique et entière discrétion, de disqualifier toute inscription inappropriée pour une raison quelconque, y compris, mais sans s'y limiter, le fait de montrer ou de mentionner des scènes à caractère sexuel, de violence, de consommation de drogue ou d'alcool ou l'utilisation d'un langage inapproprié.

**RESTRICTIONS** : Les participants doivent se conformer pleinement au règlement officiel. Il est interdit d'utiliser tout système automatisé d'inscription ou autre méthode robotisée, répétitive, reproduite mécaniquement, automatique, programmée ou toutes autres méthodes similaires ou tous agents (y compris, mais sans s'y limiter, les services de participation à des tirages). L'utilisation desdits systèmes ou méthodes par qui que ce soit entraînera l'annulation de toutes les inscriptions au tirage de cet individu.

**PRIX** : En tout, dix (10) gagnants recevront des livres GRATUITS pendant une (1) année civile. Douze (12) codes de coupons (un coupon sera envoyé chaque mois) de 50 \$ chacun avec la LIVRAISON GRATUITE seront envoyés au parent/tuteur par courriel. Aucun achat minimum n'est requis. Les codes de coupons doivent être utilisés sur [scholastic.ca/clubdelecture](http://scholastic.ca/clubdelecture). Les codes expirent le dernier jour de chaque mois à 23 h 59 HNE. Chaque prix a une valeur de 600 \$.

**AVIS AUX GAGNANTS** : Les gagnants seront avisés directement par courriel dans la semaine suivant la date du tirage. Le commanditaire ne sera pas tenu responsable si le gagnant ne reçoit pas l'avis parce que son compte de courrier électronique est mal configuré. Les gagnants devront répondre au courriel dans les soixante-douze (72) heures qui suivent en fournissant leur nom complet, leur adresse postale et leur numéro de téléphone; si nous n'avons pas de leurs nouvelles dans les 72 heures, le commanditaire enverra un (1) autre message auquel les gagnants devront répondre dans les vingt-quatre (24) heures qui suivent en fournissant les renseignements voulus. Le non-respect de ces exigences entraînera la disqualification du gagnant et la renonciation au prix; dans un tel cas, le prix sera attribué à un autre gagnant choisi au hasard. Si le commanditaire ne parvient pas à contacter un gagnant potentiel ou s'il ne reçoit pas de réponse de sa part, le gagnant potentiel sera disqualifié et ne recevra pas de prix; il n'aura pas le droit de participer de nouveau et un autre gagnant sera sélectionné. En participant au tirage, les participants acceptent de se conformer à ce règlement et aux décisions du commanditaire qui seront finales et sans appel.

Sauf là où la loi l'interdit, la participation au tirage et l'acceptation du prix signifient que le gagnant consent à ce que le commanditaire utilise son nom, sa ressemblance, son image ou sa voix (notamment des photographies, films ou enregistrements) et sa ville/province

de résidence à des fins promotionnelles dans tous les médias, au niveau mondial, pour une période de temps illimitée sans autre rémunération ou contrepartie afin de promouvoir ce tirage (y compris son issue) et les produits fabriqués, distribués et/ou fournis par le commanditaire.

**CONDITIONS GÉNÉRALES :** Le commanditaire et ses agences ne sont pas tenus responsables de tout ce qui suit : renseignements incomplets, problèmes de transmissions incomplètes ou problèmes de connexion à un réseau, pannes liées au téléphone, à un serveur ou à un système informatique ou à un logiciel quelconque, ou données retardées, déformées ou altérées. Toute tentative de la part d'un individu d'accéder au tirage ou au site Web à l'aide d'un script « bot » ou d'une attaque en force rendra l'adresse IP inadmissible. Le commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de disqualifier tout individu qui a trafiqué le processus d'inscription ou le fonctionnement du tirage ou du site Web, ou qui a enfreint le règlement officiel ou d'autres lois, ou qui a tenté de compromettre le déroulement légitime du tirage au moyen de tricherie, de piratage, de supercherie, d'appropriation illicite, de violation ou d'autres pratiques de jeu inéquitables/antisportives ou encore qui a eu l'intention d'importuner, de maltraiter, de menacer ou de harceler d'autres participants ou d'autres personnes. Le commanditaire et ses agences ne sont pas tenus responsables : (1) de tout renseignement incorrect, incomplet ou inexact, qu'il soit causé par les participants, par des erreurs d'impression ou par tout équipement ou toute programmation associés au tirage ou utilisés dans le cadre de celui-ci; (2) de défaillances techniques de toutes sortes, y compris, mais sans s'y limiter, des défauts de fonctionnement, des interruptions de service des lignes téléphoniques ou du matériel/des logiciels de réseau (échappant au contrôle du commanditaire); (3) d'une intervention humaine non autorisée dans le processus d'inscription ou du tirage; (4) d'erreurs techniques ou humaines pouvant se produire lors de l'administration du tirage ou du traitement des inscriptions au tirage; ou (5) des blessures ou des dommages matériels découlant, en tout ou en partie, directement ou indirectement, de l'inscription d'un individu au tirage ou de l'attribution, de l'utilisation ou du mauvais usage d'un prix. Sans limiter la portée de ce qui précède, une inscription au tirage sera automatiquement disqualifiée si elle s'avère être le fruit d'une tentative d'inscription automatisée ou en masse (c'est-à-dire qui n'a pas été tapée manuellement). Le nombre de prix attribués ne dépassera pas le nombre prévu. Si, en raison de défaillances de production, d'impression, de numérisation ou de programmation ou pour toutes autres raisons ou erreurs, le nombre de prix offerts ou à réclamer s'avère être supérieur au nombre indiqué, le commanditaire se réserve le droit de ne remettre que le nombre indiqué de prix (s'ils n'ont pas déjà été attribués), au moyen d'un tirage au sort parmi tous les participants admissibles au(x) prix. Le commanditaire se réserve le droit de mettre fin ou d'annuler le tirage à la suite d'erreurs d'impression, d'erreurs techniques ou de toutes autres erreurs.

**LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ :** Chaque participant au tirage accepte (a) de se conformer à ce règlement officiel et aux décisions du commanditaire et de ses agents qui seront définitives pour tout ce qui a trait au tirage; et (b) de dégager le commanditaire,

ses filiales respectives, agences, sociétés apparentées, agences de publicité et de promotion et tous leurs administrateurs, dirigeants, employés, représentants, agents, successeurs et ayants droit de toute responsabilité à l'égard des blessures, pertes ou tous dommages causés à une ou à des personnes, y compris le décès, ou à des biens, qui découlent, en tout ou en partie, de sa réception, son acceptation, sa possession, son utilisation ou son mauvais usage d'un prix ou de sa participation au tirage ou de toute erreur dans l'annonce d'un prix.

Le défaut par le commanditaire de faire appliquer l'une des dispositions du règlement officiel NE constitue PAS une renonciation à cette disposition.

Tous les renseignements fournis lors de l'inscription au tirage et relatifs au participant deviennent la propriété du commanditaire et sont assujettis uniquement aux politiques de confidentialité du commanditaire telles qu'affichées sur ses sites Web :

<http://scholastic.ca/editions/privacy/privacy.htm>

<http://scholastic.ca/editions/lentreprise/confidentialite.php>

Si, pour une raison quelconque, il est confirmé que l'inscription d'un participant au tirage a été supprimée par erreur, perdue ou autrement détruite ou altérée, le participant aura comme seul recours de s'inscrire de nouveau au tirage (le cas échéant), si cela est possible (tel que déterminé par le commanditaire, à son entière discrétion).

Si, pour une raison quelconque, le tirage ne peut pas se dérouler comme prévu, par exemple à la suite d'une infection du système par des virus ou des vers informatiques, des bogues ou à la suite d'altérations, d'interventions non autorisées, de fraude, de défaillances techniques ou de toutes autres causes qui, d'après le commanditaire, ont le potentiel de corrompre ou d'affecter l'administration, la sécurité, l'intégrité ou la bonne conduite du tirage tel qu'il était prévu, ledit commanditaire se réserve le droit de mettre fin, de modifier ou de suspendre ce tirage, en tout ou en partie. Dans ce cas, l'avis d'un tel changement sera affiché à : [www.scholastic.ca/concours](http://www.scholastic.ca/concours) et le commanditaire tiendra le tirage et sélectionnera les gagnants de la façon qu'il considère, à sa discrétion exclusive, comme étant juste, appropriée et conforme à ce règlement officiel.

**CHOIX DE LA LOI APPLICABLE :** Le tirage est régi par les lois de la province de l'Ontario, sans égard au choix de la loi ou aux principes du conflit de lois. Tout litige, toute réclamation et toute cause d'action découlant du tirage ou de tout prix attribué, ou bien s'y rapportant, seront résolus individuellement, sans recourir à aucune forme d'action collective et devront être présentés exclusivement devant des tribunaux fédéraux du Canada; toute réclamation, tout jugement ou toute compensation se limiteront aux coûts réels engagés, y compris les frais associés à l'inscription à ce tirage (le cas échéant), et ne devront en aucun cas concerner des frais d'avocat; en aucun cas, le participant inscrit ne pourra obtenir de compensation, et par la présente, le participant renonce à tous droits de

réclamation, de dommages indirects, punitifs, accessoires et consécutifs, ainsi qu'à des dommages autres que des frais réellement engagés, à une multiplication ou à une autre augmentation des dommages.

**Pour obtenir les noms des gagnants après le 1<sup>er</sup> septembre 2022, visitez : [scholastic.ca/rc/concours](https://www.scholastic.ca/rc/concours)**

**COMMANDITAIRE** : Scholastic Canada Ltd., 175 Hillmount Road, Markham (Ontario) L6C 1Z7